

MERCREDI 09 MAI 2012 : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE DES OUTRE-MER

Grâce aux Outre-Mer, la France est aujourd'hui le deuxième espace maritime mondial et le seul État au monde riverain des trois océans. Insérés dans des zones émergentes, les territoires ultramarins constituent un atout stratégique essentiel pour la France et l'Union européenne. Afin de consolider cette richesse inestimable, le renforcement de la coopération régionale des Outre-Mer dans leur espace respectif est non seulement une évidence, mais aussi un formidable défi. Dans ce contexte, le bureau du Conseil économique social et environnemental (CESE) a saisi, en mars 2011, la délégation à l'Outre-Mer pour dresser un état des lieux des coopérations existantes des territoires ultramarins dans leurs zones géographiques, identifier les acteurs, les outils juridiques et les nombreux dispositifs et leviers locaux, nationaux et européens disponibles de ces coopérations. L'avis, rapporté par M. Rémy-Louis Budoc (membre du Groupe de l'Outre-mer) vise à mettre en lumière les obstacles à l'utilisation des instruments de la coopération régionale pour in fine formuler des propositions fortes afin de la renforcer et permettre à nos territoires ultramarins d'être réellement des catalyseurs de développement dans leurs zones géographiques respectives.

L'avis de la délégation à l'Outre-Mer a été voté ce jour en séance plénière avec 195 votants, 189 votes pour et 5 abstentions.

Les 23 préconisations de l'avis s'articulent autour de quatre axes :

Assurer les fondamentaux préalables à une coopération régionale

En effet, le renforcement de la coopération régionale passe d'abord par la mise en place ou l'amélioration des outils et dispositifs qui existent déjà. Il passe également par l'instauration de relations diplomatiques qui ne relèvent pas nécessairement directement de la coopération mais en sont des éléments de contexte indispensable à sa mise en œuvre.

Ainsi l'avis préconise notamment la possibilité de nommer, pour l'ensemble des territoires ultramarins, des agents les représentants, par exemple dans les ambassades de France implantées dans les pays appartenant à leur zone géographique. Cette démarche a été engagée à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie : elle doit être encouragée et systématisée.

Refonder la gouvernance de la coopération régionale

La délégation à l'Outre-mer insiste sur le fait que « *Le renforcement de la coopération régionale des Outre-Mer ne pourra pas aboutir sans une meilleure formation et coordination de ses différents acteurs. Il est par ailleurs primordial de répertorier les actions de coopération menées* ». Les préconisations formulées convergent vers cet objectif. Ainsi, l'organisation pour chacune des zones géographiques concernées d'une conférence de coopération élargie à l'ensemble des acteurs impliqués répond à cet enjeu.

Cibler en priorité les projets répondant aux intérêts réciproques des Outre-mer et des pays ou territoires partenaires

Il est déterminant de hiérarchiser et de mieux définir les objectifs de la coopération régionale et de cibler en priorité les projets répondant aux intérêts réciproques des Outre-mer et des pays ou territoires partenaires.

En ce sens, l'avis propose par exemple la création d'un dispositif scolaire et universitaire selon le modèle d'ERASMUS dans les territoires ultramarins.

Favoriser une nouvelle politique européenne de grand voisinage basée sur le développement humain

Les territoires ultramarins doivent devenir les frontières actives de l'Union européenne dans les zones à fort potentiel de croissances au sein desquelles ils se situent. Or, l'Union européenne n'a pas encore tiré toutes les conséquences de ce potentiel pour les territoires ultramarins mais aussi pour elle. En conséquence, les recommandations de l'avis visent à mettre en place une nouvelle politique européenne de voisinage dans chacune de ces zones.

Il est préconisé notamment la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) ultrapériphérique pour fédérer les acteurs locaux et les pays tiers voisins.

L'avis de la délégation à l'Outre-Mer a été voté ce jour en séance plénière avec 195 votants, 189 votes pour et 5 abstentions.

Contacts presse :

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com

Charles SAVREUX

01.44.69.54.12

07.77.26.24.60

Charles.savreux@clai2.com